



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 27 JUIN 2019 À 18 HEURES 30
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :
en exercice : 54
présents : 35
absents représentés : 12
absentes : 5

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Pierre PECASTAINGS, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Christine TOULAN-ARRONDEAU a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Stéphanie MORA-DAUGAREIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PECASTAINGS.

OBJET: FINANCES COMMUNAUTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ANNEXE ZAE DE CAPBRETON

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE

Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président, est désigné à l'unanimité pour présider la séance.

Monsieur Jean-Claude Daulouède procède à la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes, telle qu'exigée par les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les résultats correspondant au budget annexe ZAE de CAPBRETON présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

INVESTISSEMENT DEPENSES			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018
001	Résultat reporté	762 695,02	885 043,96
16876	Annuité EPFL	121 913,55	258 643,30
2111	Terrains nus		546 919,00
27638	Autres établissements publics		
3555	Terrains aménagés	437 265,46	494 769,49
	Total des dépenses d'investissement	1 321 874,03	2 185 375,75

RECETTES			
		CA 2017	CA 2018
1641	Emprunt		
021	virement de la section de fonctionnement		
16876	Autres dettes - autres établissements publics locaux		
27638	Autres établissements publics		546 919,00
3555	Terrains aménagés	436 830,07	437 265,46
	Total des recettes d'investissement	436 830,07	984 184,46

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2017	CA 2018
6015	Reboisement Compensatoire		
6045	Achats d'études		
605	Achats de matériels d'équipement et travaux		52 515,12
6226	Honoraires		
6227	Frais d'actes et de contentieux		4 988,91
6231	Annonces et insertion	68,39	
63512	Taxes Foncières	367,00	
6522	Reversement budget principal		
023	Virement à la section d'investissement		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	436 830,07	437 265,46
	Total des dépenses de fonctionnement	437 265,46	494 769,49

RECETTES			
Production destockée		CA 2017	CA 2018
002	Résultat reporté	364,89	31 529,02
7015	Vente de terrains		
74741	Participations communes		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 164,13	
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	437 265,46	494 769,49
	Total des recettes de fonctionnement	468 794,48	526 298,51

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2018 transmis par le comptable public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2018 du budget annexe ZAE de CAPBRETON,
- de constater les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2018,
- d'arrêter pour 2018, au budget annexe ZAE de CAPBRETON, les résultats de l'exercice à - 316 147,33 €, et le résultat de clôture à - 1 169 662,27 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 juin 2019



Le président,

Pierre Froustey